

# COMMUNE DE FROHMUHL



## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Date de convocation : 03/04/2017      Sous le présidence de : Monsieur Didier FOLLENIUS (Maire)  
Secrétaire de la séance : Monsieur Patrick BURGER

Date d'affichage :  
12 avril 2017

Membres en exercice : 10      **Présents :** Didier FOLLENIUS, Patrick BURGER, Christine NISS, Dominique THELLYERE, Véronique MERTZ, Richard BARTH, Mickaël GOLDSTEIN, Guillaume PEIFER, Muriel HERRMANN

Présents :  
9

**Représentés:** Rodolphe SCHAEFFER par Patrick BURGER

Votants :  
10

**Excusés:**

**Absents:**

### Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JANVIER 2017
02. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE
03. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - RESTAURANT
04. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - TELEDISTRIBUTION
05. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - COMMUNE
06. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - RESTAURANT
07. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - TELEDISTRIBUTION
08. COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE
09. COMPTE DE GESTION 2016 - RESTAURANT
10. COMPTE DE GESTION 2016 - TELEDISTRIBUTION
11. BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE
12. BUDGET PRIMITIF 2017 - RESTAURANT
13. BUDGET PRIMITIF 2017 - TELEDISTRIBUTION
14. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017
15. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR
16. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE
17. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS
18. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES
19. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE :
  - DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
  - DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
20. BOIS D'USAGE 2017 - INDEMNITE DU REPARTITEUR
21. DIVERS

### Délibérations du conseil:

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JANVIER 2017 -**  
**DEL\_2017\_005**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 27 janvier 2017.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE -**  
**DEL\_2017\_006**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 589.73		131 649.58		135 239.31
Opérations exercice	67 100.68	25 761.77	182 477.62	166 305.98	249 578.30	192 067.75
Total	67 100.68	29 351.50	182 477.62	297 955.56	249 578.30	327 307.06
Résultat de clôture	37 749.18			115 477.94		77 728.76
Restes à réaliser						
Total cumulé	37 749.18			115 477.94		77 728.76
Résultat définitif	37 749.18			115 477.94		77 728.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle).

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - RESTAURANT -**  
**DEL\_2017\_007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 500.60				23 500.60	
Opérations exercice	11 423.77	11 909.37	6 174.69	16 511.40	17 598.46	28 420.77
<b>Total</b>	<b>34 924.37</b>	<b>11 909.37</b>	<b>6 174.69</b>	<b>16 511.40</b>	<b>41 099.06</b>	<b>28 420.77</b>
Résultat de clôture	23 015.00			10 336.71	12 678.29	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>23 015.00</b>			<b>10 336.71</b>	<b>12 678.29</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>23 015.00</b>			<b>10 336.71</b>	<b>12 678.29</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle).

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - TELEDISTRIBUTION - DEL\_2017\_008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		43 962.51	1 299.25		1 299.25	43 962.51
Opérations exercice	9 769.50	2 466.62	9 941.13	11 811.17	19 710.63	14 277.79
<b>Total</b>	<b>9 769.50</b>	<b>46 429.13</b>	<b>11 240.38</b>	<b>11 811.17</b>	<b>21 009.88</b>	<b>58 240.30</b>
Résultat de clôture		36 659.63		570.79		37 230.42
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>36 659.63</b>		<b>570.79</b>		<b>37 230.42</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>36 659.63</b>		<b>570.79</b>		<b>37 230.42</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Maire s'est abstenu du vote et a quitté la salle).

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 -  
COMMUNE - DEL\_2017\_009**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 115 477.94**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	131 649.58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 715.58
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-16 171.64</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>115 477.94</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>115 477.94</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	37 749.18
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	77 728.76
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016  
-RESTAURANT - DEL\_2017\_010**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 10 336.71**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 100.00

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>10 336.71</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>10 336.71</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 336.71
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - TELEDISTRIBUTION - DEL\_2017\_011**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 570.79**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 299.25
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 870.04</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>570.79</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	570.79
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE - DEL\_2017\_012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - RESTAURANT - DEL\_2017\_013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget du service restaurant de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - TELEDISTRIBUTION - DEL\_2017\_014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget du service télédistribution de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE - DEL\_2017\_015**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif COMMUNAL de l'Exercice 2017 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	246 128,76 €
- Recettes de fonctionnement :	246 128,76 €
- Dépenses d'investissement :	366 168,73 €
- Recettes d'investissement :	366 168,73 €

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - RESTAURANT - DEL\_2017\_016**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif du Service RESTAURANT COMMUNAL de l'Exercice 2017 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	17 500,00 €
- Recettes de fonctionnement :	17 500,00 €
- Dépenses d'investissement :	83 915,00 €
- Recettes d'investissement :	83 915,00 €

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - TELEDISTRIBUTION - DEL\_2017\_017**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif du Service TELEDISTRIBUTION de l'Exercice 2017 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	10 750,00 €
- Recettes de fonctionnement :	10 750,00 €

- Dépenses d'investissement : 40 159,63 €
- Recettes d'investissement : 40 159,63 €

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 - DEL\_2017\_018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer le coefficient 1,000000 aux taux 2016 pour le calcul des taux 2017,
- de fixer les taux des contributions directes pour l'Exercice 2017, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation : 11,10 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,53 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,53 %

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR - DEL\_2017\_019**

Le Maire donne connaissance de la demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables ci-dessous présentée par le Trésorier :

- L'Assurance Prévoyance Solidarité élus locaux, pour un montant de 2 x 51,70 €, soit au total 103,40 €, concernant une assurance spécifique pour les élus.

Il s'agit des cotisations versées à tort en 2013. Ce montant est trop faible pour entamer des poursuites, d'autant plus que l'organisme n'existe plus sous cette dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'admission en non-valeur des produits ci-dessus visés, pour un montant total de 103,40 €
- d'autoriser le Maire à signer les états correspondants,
- d'autoriser le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

**OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS - DEL\_2017\_020**

- **Vu** les délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2014 portant sur les indemnités de fonction,
- **Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de FIXER, à compter du 1er janvier 2017, l'indemnité de fonction

- du Maire à 17,00 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur ;
- des adjoints à 6,60 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.



**OBJET : SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES - DEL\_2017\_021**

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention,

- de Monsieur Christian Untereiner, Principal du Collège Suzanne Laliue-Haviland de Wingen-sur-Moder, en faveur de deux élèves de 5ème et de deux élèves de 4ème de la commune de Frohmuhl, participant à des voyages scolaires,
- du Collège Pierre Claude de Sarre-Union, en faveur d'un élève de la commune de Frohmuhl, ayant participé à un voyage scolaire,
- du Collège de l'Eichel de Diemeringen, en faveur d'une élève de la commune de Frohmuhl, pour les sorties et voyages culturels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder des subventions :
  - aux cinq élèves suivants : SCHAEFFER Loriane, TRAKSEL Romain, BURGER Arnaud, KURTZ Manuela et DALPHRASE Simon aux conditions stipulées dans la délibération en date du 27 février 2015, soit 45 € par élève,
  - au collège de Diemeringen pour l'élève DALPHRASE Mathilde de 15 €
- précise que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2017 de la Commune.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEL\_2017\_022**

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2015 du SDEA sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide d'approuver ces rapports.**

**OBJET : BOIS D'USAGE 2017 - INDEMNITE DU REPARTITEUR - DEL\_2017\_023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à Monsieur DANN Charles, répartiteur du bois d'usage, une indemnité forfaitaire brute de 52,00 € pour la confection des lots et la répartition du bois d'usage 2017.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

Le Maire :  
Didier FOLLENIUS